

---

[Imprimer](#)

## **Chorus Pro 2017 : dématérialisez vos factures avec l'administration publique**

Image

---

# Chorus Pro : le portail de dépôt unique pour la facturation électronique

Mardi 13 juin à Rouen - 10h15

D'ici 2020, toutes les factures entre les administrations publiques et leurs fournisseurs seront dématérialisées. Le dispositif n'est pas nouveau : depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, en effet, tous les fournisseurs ont la possibilité de transmettre leurs factures adressées à l'état de façon dématérialisée. Aujourd'hui, l'objectif est de généraliser ce dispositif à l'ensemble des entreprises et des entités publiques françaises (avec un calendrier d'obligation qui va de 2017 à 2020 selon la taille de l'entreprise).

## Quels sont les gains de cette dématérialisation pour les entreprises :

- Réduction des coûts (impression et envoi postal),
- Suppression des manipulations de documents « papier »,
- Garantie de remise des documents,
- fluidité des échanges.....

**Pour en savoir + , venez rencontrer les équipes de l'Agence pour l'Informatique Financière de l'Etat, qui vous expliqueront comment vous y prendre (atelier et inscription au portail avec les équipes de l'AIFE)**

**INSCRIPTION**